

Journals

No. 21

Thursday, November 21, 2013

10:00 a.m.

Journaux

Nº 21

Le jeudi 21 novembre 2013

10 heures

PRAYERS

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Anderson (Parliamentary Secretary to the Minister of Foreign Affairs) laid upon the Table, — Copy of the Agreement Establishing the Inter-American Investment Corporation dated November 19, 1984 and amended by resolutions adopted on September 27, 1995, March 16, 2001 and March 12, 2002, and Explanatory Memorandum. — Sessional Paper No. 8532-412-11.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lukiwski (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

- No. 412-0203 concerning the Canadian Broadcasting Corporation. — Sessional Paper No. 8545-412-6-02;
- No. 412-0279 concerning the Katimavik program. — Sessional Paper No. 8545-412-54-01.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Thibeault (Sudbury), seconded by Mr. Nunez-Melo (Laval), Bill C-554, An Act to amend the Navigable Waters Protection Act (Minnow Lake and other lakes and waterways), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Mr. Benoit (Vegreville—Wainwright), one concerning abortion (No. 412-0455) and one concerning sex selection (No. 412-0456);

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères) dépose sur le Bureau, — Copie de l'Accord constitutif de la Société interaméricaine d'investissement en date du 19 novembre 1984 et amendé par des résolutions adoptées le 27 septembre 1995, le 16 mars 2001 et le 12 mars 2002, et Note explicative. — Document parlementaire n° 8532-412-11.

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

- n° 412-0203 au sujet de la Société Radio-Canada. — Document parlementaire n° 8545-412-6-02;
- n° 412-0279 au sujet du programme Katimavik. — Document parlementaire n° 8545-412-54-01.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Thibeault (Sudbury), appuyé par M. Nunez-Melo (Laval), le projet de loi C-554, Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (lac Minnow et autres lacs et cours d'eau), est déposé, la une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

- par M. Benoit (Vegreville—Wainwright), une au sujet de l'avortement (n° 412-0455) et une au sujet de la présélection du sexe (n° 412-0456);

- by Mr. Côté (Beauport—Limoilou), two concerning environmental pollution (Nos. 412-0457 and 412-0458);
- by Mr. Garneau (Westmount—Ville-Marie), one concerning budget measures (No. 412-0459).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. Ambrose (Minister of Health), seconded by Mrs. Yelich (Minister of State (Foreign Affairs and Consular)), — That Bill C-2, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Public Safety and National Security;

And of the amendment of Ms. Davies (Vancouver East), seconded by Ms. Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine), — That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following:

“this house decline to give second reading to Bill C-2, an Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act, because it:

(a) fails to reflect the dual purposes of the Controlled Drugs and Substances Act (CDSA) to maintain and promote both public health and public safety;

(b) runs counter to the Supreme Court of Canada's decision in Canada v. PHS Community Services Society, which states that a Minister should generally grant an exemption when there is proof that a supervised injection site will decrease the risk of death and disease, and when there is little or no evidence that it will have a negative impact on public safety;

(c) establishes onerous requirements for applicants that will create unjustified barriers for the establishment of safe injection sites, which are proven to save lives and increase health outcomes; and

(d) further advances the Minister's political tactics to divide communities and use the issue of supervised injection sites for political gain, in place of respecting the advice and opinion of public health experts.”.

The debate continued.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. Ambrose (Minister of Health), seconded by Mrs. Yelich (Minister of State (Foreign Affairs and Consular)), — That Bill

- par M. Côté (Beauport—Limoilou), deux au sujet de la pollution environnementale (n°s 412-0457 et 412-0458);
- par M. Garneau (Westmount—Ville-Marie), une au sujet des mesures budgétaires (n° 412-0459).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Ambrose (ministre de la Santé), appuyée par M^{me} Yelich (ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires)), — Que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale;

Et de l'amendement de M^{me} Davies (Vancouver-Est), appuyée par M^{me} Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine), — Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, parce qu'il :

a) ne tient pas compte du double objet de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, à savoir protéger et promouvoir la santé et la sécurité publiques;

b) va à l'encontre de larrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Canada c. PHS Community Services Society, dans laquelle il est écrit qu'un ministre devrait en règle générale accorder une exemption dans le cas où la preuve révèle que l'existence d'un site d'injection supervisée diminuera le risque de décès et de maladie et où il n'existe guère, sinon aucune preuve qu'elle aura une incidence négative sur la sécurité publique;

c) impose aux demandeurs de lourdes exigences qui créeront des obstacles injustifiés à l'établissement de sites d'injection sûrs, dont il est prouvé qu'ils sauvent des vies et améliorent les résultats sur la santé;

d) sert davantage les tactiques politiques du ministre visant à diviser les collectivités et à miser sur la question des sites d'injection supervisée pour se faire du capital politique qu'il respecte l'opinion des experts de la santé publique. ».

Le débat se poursuit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Ambrose (ministre de la Santé), appuyée par M^{me} Yelich (ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires)), — Que le projet de loi C-2,

C-2, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Public Safety and National Security;

And of the amendment of Ms. Davies (Vancouver East), seconded by Ms. Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine), — That the motion be amended by deleting all the words after the word “That” and substituting the following:

“this house decline to give second reading to Bill C-2, an Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act, because it:

(a) fails to reflect the dual purposes of the Controlled Drugs and Substances Act (CDSA) to maintain and promote both public health and public safety;

(b) runs counter to the Supreme Court of Canada's decision in Canada v. PHS Community Services Society, which states that a Minister should generally grant an exemption when there is proof that a supervised injection site will decrease the risk of death and disease, and when there is little or no evidence that it will have a negative impact on public safety;

(c) establishes onerous requirements for applicants that will create unjustified barriers for the establishment of safe injection sites, which are proven to save lives and increase health outcomes; and

(d) further advances the Minister's political tactics to divide communities and use the issue of supervised injection sites for political gain, in place of respecting the advice and opinion of public health experts.”.

The debate continued.

The question was put on the amendment and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Tuesday, November 26, 2013, at the expiry of the time provided for Government Orders.

The House resumed consideration of the motion of Ms. Raitt (Minister of Transport), seconded by Ms. Findlay (Minister of National Revenue), — That Bill C-3, An Act to enact the Aviation Industry Indemnity Act, to amend the Aeronautics Act, the Canada Marine Act, the Marine Liability Act and the Canada Shipping Act, 2001 and to make consequential amendments to other Acts, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Transport, Infrastructure and Communities.

The debate continued.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:31 p.m., pursuant to Standing Order 30(7), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Public Safety and National Security of Bill C-483, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (escorted temporary absence).

Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale;

Et de l'amendement de M^{me} Davies (Vancouver-Est), appuyée par M^{me} Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine), — Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, parce qu'il :

a) ne tient pas compte du double objet de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, à savoir protéger et promouvoir la santé et la sécurité publiques;

b) va à l'encontre de larrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Canada c. PHS Community Services Society, dans laquelle il est écrit qu'un ministre devrait en règle générale accorder une exemption dans le cas où la preuve révèle que l'existence d'un site d'injection supervisée diminuera le risque de décès et de maladie et où il n'existe guère, sinon aucune preuve qu'elle aura une incidence négative sur la sécurité publique;

c) impose aux demandeurs de lourdes exigences qui créeront des obstacles injustifiés à l'établissement de sites d'injection sûrs, dont il est prouvé qu'ils sauvent des vies et améliorent les résultats sur la santé;

d) sert davantage les tactiques politiques du ministre visant à diviser les collectivités et à miser sur la question des sites d'injection supervisée pour se faire du capital politique qu'il respecte l'opinion des experts de la santé publique. ».

Le débat se poursuit.

L'amendement est mis aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mardi 26 novembre 2013, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Raitt (ministre des Transports), appuyée par M^{me} Findlay (ministre du Revenu national), — Que le projet de loi C-3, Loi édictant la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne et modifiant la Loi sur l'aéronautique, la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités.

Le débat se poursuit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 31, conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la sécurité publique et nationale du projet de loi C-483, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (sortie avec escorte).

Mr. MacKenzie (Oxford), seconded by Mr. Chisu (Pickering—Scarborough East), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Public Safety and National Security.

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 93(1), the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by Mr. Alexander (Minister of Citizenship and Immigration) — Proposed Regulations Amending the Immigration and Refugee Protection Regulations, pursuant to the Immigration and Refugee Protection Act, S.C. 2001, c. 27, sbs. 5(2). — Sessional Paper No. 8560-412-790-02. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Citizenship and Immigration*)

ADJOURNMENT

At 6:31 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

M. MacKenzie (Oxford), appuyé par M. Chisu (Pickering—Scarborough-Est), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 93(1) du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis à la Greffière de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) — Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27, par. 5(2). — Document parlementaire n° 8560-412-790-02. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration*)

AJOURNEMENT

À 18 h 31, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.